COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VALENCIN SÉANCE DU 7 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mil quinze le sept septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Valencin, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie de Valencin, sous la présidence de Monsieur le Maire, Robert PARISET.

Nombre de conseillers en exercice :	23	Date de convocation :	01/09/2015
Présents:	15	Date d'affichage :	01/09/2015
Votants:	18	Date de publication	10/09/2015

<u>PRESENTS</u>: M Robert PARISET, Mme Félicie CLAUDIN, M Bernard JULLIEN, Melle Audrey JULLIEN, Mme Marie DALMAS, M Christian TERSIGNI, M Patrick FARAULT, M Christophe SOULIER - Mme Andrée VACHER, Mme Katia GOMES - Mme Véronique CONTY, M Régis BONNOT, M Martial AUJOLAS, Mme Vanessa DEVAUX, M Jean FOULIER,

Absents: M Philippe PORTAL – Mme Geneviève BEGOUEN-DEMEAUX, Mme Virginie TETARD

<u>Excusés</u>: M Georges BERNARD donne procuration à M Christophe SOULIER – M Jean-Louis CIANFARANI donne procuration à M Martial AUJOLAS – Mme Annie-France ATTARD donne procuration à M Robert PARISET – M Pierre SERTIER – Mme Pascale REVOLAT

Madame Andrée VACHER a été élue secrétaire, conformément à l'article L 2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h10

N° 01	Délibération n° 2015-071	APPROBATION DU COMPTE RENDU
1, 01	Benderation in 2013-071	Séance du 17 juillet 2015

Après avoir pris connaissance du compte rendu de la séance du conseil municipal du 17 juillet 2015 le Conseil Municipal, APPROUVE, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 17 juillet 2015.

N° 02	<u>Délibération n° 2015-072</u>	Décision du Maire prise en vertu de la délégation de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités
		Territoriales

Le Conseil Municipal prend acte de la décision n°2015-005 par laquelle il a été décidé de retenir le cabinet SIAF Ingénierie pour assurer une mission de maitrise d'œuvre dans le cadre des travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement et renforcement de la conduite d'eau potable pour un montant de 62 880,00 €HT soit 75 456 € TTC.

N° 03	Délibération n° 2015-073	Décision du Maire prise en vertu de la délégation de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités
		Territoriales

Le Conseil Municipal prend acte de la décision n°2015-006 par laquelle il a été décidé de retenir les entreprises ci-dessous énumérées pour les travaux de réhabilitation du Foyer Montagnon et mise en accessibilité.

Lot 1 : BATTAGLINO	57 646,59 €/HT	69 175,91 €/TTC
Lot 2: ACEM	32 347,18 €/HT	38 816,26 €/TTC
Lot 3: Veuve CHATAIN	20 952,41 €/HT	25 142,89 €/TTC
Lot 4 : BONIN	10 852,00 €/HT	13 022,40 €/TTC
Lot 5: GUTTIN	11 739,00 €/HT	14 086,80 €/TTC
Lot 6: MALON	11 506,73 €/HT	13 808,07 €/TTC
Lot 7: IC ELEC	1 930,00 €/HT	2 316,00 €/TTC
Lot 8 : IC ELEC	3 370,00 €/HT	4 044,00 €/TTC
Lot 9: ARATAL	10 400,00€/HT	12 480,00€/TTC

N° 04 Délibération n° 2015-074 Décision du Maire prise en vertu de la délégation de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal prend acte de la décision n°2015-007 par laquelle il a été décidé de créer une régie de recettes permanente pour la restauration scolaire, la garderie périscolaire et les TAP.

		CCCND
		Commission « Economie Locale et Transport »
N° 05	<u>Délibération n° 2015-075</u>	Commission « Bâtiments-Equipements-Travaux »
-		Changement des membres représentant la
		Commune de Valencin

Nouvelle représentation au sein des commissions ci-dessous, à l'unanimité,

Commission « Economie Locale-Transport »

- -M Bernard JULLIEN
- -M Christophe SOULIER
- -Mme Geneviève BEGOUEN-DEMEAUX

Commission « Bâtiments-Equipements-Travaux »

- -M Christian TERSIGNI
- -M Martial AUJOLAS

		Régime indemnitaire
N° 06	<u>Délibération n° 2015-076</u>	Indemnité d'Administration et Technicité
		Filière Police Municipale

Suite au recrutement du Policier Municipal, le Conseil Municipal, par 17 Voix POUR, 1 ABSTENTION (M Jean FOULIER) et 0 Voix CONTRE approuve l'instauration de l'Indemnité d'Administration et de technicité pour le cadre d'emploi des Agents de Police.

N° 07 Délibération n° 201	Police Municipale - Régime indemnitaire Indemnité Spéciale de Fonctions
---------------------------	---

Le Conseil Municipal, par 17 Voix POUR, 1 ABSTENTION (M Jean FOULIER) et 0 Voix CONTRE, approuve l'instauration de l'indemnité spéciale de fonctions pour les agents relevant du cadre d'emplois des Agents de Police, et ce dans la limite du taux de 20%.

ATO OO DOWN A ATO OF OF O	Budget Principal
N° 08 Délibération n° 2015-078	Décision modificative n°2

Afin de permettre

- -l'équilibre du budget eau potable en section d'exploitation et en section d'investissement,
- -le financement du Contrat d'Accompagnement à l'Emploi
- -le financement des travaux d'enfouissement des réseaux FT et électricité
- -le financement du panneau d'information
- -le financement du matériel des services techniques
- -le versement de la subvention d'équilibre au budget eau potable

Le Conseil Municipal, par, 16 Voix POUR, 2 ABSTENTIONS (M Jean FOULIER, Mme Vanessa DEVAUX), 0 Voix CONTRE

♣ DECIDE d'ajuster le budget de la Commune comme suit

Section de fonctionnement

Dépenses

022 dépenses imprévues 15 176 €	Article et ou Ópération	En diminution	En augmentation
	022 dépenses imprévues	15 176 €	

657364 SPIC		10 176 €
64168 Autres emplois d'insertion		5000 €
TOTAL	15 176 €	15 176 €

Section d'investissement

Dépenses

Times	En diminution	En augmentation
020 dépenses imprévues	24 116 €	
202 frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme	52 000 €	
Op 107: travaux CD 53 Art 2033: frais d'insertion		2 500 €
2041582: Autres groupements Bâtiments et installation		49 500 €
2041642 : SPIC Bâtiments et installations		24 116 €
Op 133 : Panneaux signalisation - information Art 2152 : installation de voirie		
		14 000 €
Op 114 Matériel services techniques Art 21578 : Autre matériel et outillage voirie		
Art 2158 : Autre matériel et outillage techniques	1 650 €	1 650 €
Op 136 : Foyer Montagnon		
Art 2313: Constructions	14 000 €	
TOTAL	91 766 €	91 766 €

Nº 09	Délibération n° 2015-079	Budget Eau Potable
1, 0,	Benberation if 2013-077	Décision modificative n°2

Afin de permettre

- -le financement de la mission de maitrise d'œuvre pour le changement de la canalisation d'eau potable sous la RD 53,
- -le financement de la mission d'assistance à maitrise d'ouvrage pour le renouvellement des contrats de délégation de service public (eau potable)

Le Conseil Municipal, par, 16 Voix POUR, 2 ABSTENTIONS (M Jean FOULIER, Mme Vanessa DEVAUX), 0 Voix CONTRE

♣ DECIDE d'ajuster le budget de la Commune comme suit

Section d'exploitation

Dépenses

Article	En diminution	En augmentation
6226 : honoraires		10 176 €
TOTAL	0 €	10 176 €

Section d'exploitation

Recettes

Article	En diminution	En augmentation
774 : Subventions exceptionnelles		10 176 €
TOTAL	0 €	10 176 €

Section d'investissement

Dépenses

Article	En diminution	En augmentation
2033 : frais d'insertion		500 €
21531 : réseaux d'adduction d'eau		23 616 €
TOTAL	0 €	24 116 €

Section d'investissement

Recettes

Article	En diminution	En augmentation
1314 : Commune		24 116 €
TOTAL	0 €	24 116 €

Nº 10	Délibération n° 2015-080	Enregistrement des demandes de logement Signature de la convention avec la préfecture fixant
14 10	Denocration if 2013-000	les conditions et les modalités de mise en œuvre du Système National d'Enregistrement

Suite au changement d'outil permettant l'enregistrement des demandes de logement (passage de l'outil « Etoil.org » à l'outil national « Système national d'Enregistrement (SNE) », le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention fixant les modalités de mise en œuvre du SNE (la commune délègue à la CCCND l'enregistrement des dossiers sur le nouvel outil et conserve la possibilité de consulter le SNE.

Nº 11	Délibération n° 2015-081	Indemnité de conseil du Trésorier

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer l'indemnité de conseils et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable au trésorier de la Commune et ce, au taux de 100 % par an.

N° 12	Délibération n° 2015-082	Taxe communale sur la consommation finale d'électricité	
		Actualisation du coefficient multiplicateur	

Par 17 Voix POUR, 1 ABSTENSION (Mme Vanessa DEVAUX) 0 Voix CONTRE, le Conseil Municipal décide de porter le coefficient multiplicateur permettant le calcul de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité de 8 à 8,5 à compter du 1^{er} janvier 2016.

Nº 13	<u>Délibération n° 2015-083</u>	MNT –Prévoyance Collective Avenant au contrat
-------	---------------------------------	--

Par 17 Voix POUR, 1 ABSTENTION (M Jean FOULIER) et 0 Voix CONTRE, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant passant le taux de cotisations de la garantie maintien de salaires pour les agents de 0.75% à 0.86 % à compter du 1^{er} janvier 2016 (cette cotisation est entièrement supportée par les agents).

N° 14 Délibération n° 2015-084		Local du club de l'amitié
	<u>Délibération n° 2015-084</u>	Permis de construire Autorisation de déposer le dossier et signer la
		demande

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer et déposer la demande de permis de construire pour la construction du local du club de l'amitié.

Questions diverses

Monsieur le Maire indique qu'il a été contacté par Bouygues Télécom pour obtenir l'autorisation de maintenir une année supplémentaire l'antenne relais située sur l'ancien château d'eau Chemin de Bramfaim dans l'attente qu'un nouveau site soit trouvé. Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une prolongation d'un an, Bouygues devra donc désinstaller ses équipements à l'issue de cette période. La commune n'accordera pas une deuxième prolongation.

Levée de la séance 20h00

Le Maire, Robert PARISET